

## Informations de la Mairie - Informations pratiques

### Un peu de civisme

Les incivilités continuent à se répandre dans notre commune. Une quinzaine de pots de peinture, abandonnés par une personne indécrite dans le chemin de la Tour, ont été déversés sur la route au niveau du cimetière. Quelques jours plus tard, ce sont dix pots de graisse, dont une partie était répandue sur le sol, qui ont été découverts à côté de la croix sur le chemin des Râteaux. Deux plaintes ont été déposées au Commissariat de police de Moret. **Nous vous rappelons qu'une déchetterie est à votre disposition sur la zone économique des Renardières à Ecuelles. Son accès est gratuit.** Pour y avoir accès la première fois, munissez-vous de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Préservons la nature et notre environnement.

### Fête de la Terre

Les 27 et 28 août, l'Association "Fêtes en Seine et Loing" organisera la 3<sup>ème</sup> fête de la Terre à Villemer. Nous vous invitons à ne pas manquer cette importante manifestation de grande qualité qui célèbre le monde rural et artisanal. Mêlant à la fois la mémoire de la vie du passé et les nouvelles technologies existant dans nos campagnes, cette fête représente un moment rare à ne rater sous aucun prétexte !

### Rave-party du 23 juillet

Les 23 et 24 juillet dernier, les habitants de Villemer et de Villecerf, comme ceux des communes ou hameaux environnants, ont été fortement perturbés dans leur sommeil par un rave-party. La police s'est rendue sur place mais n'a pu interdire cette manifestation qui se déroulait dans une propriété privée.

Comme nous l'avons déjà voté lors de la séance du Conseil municipal du 27 mai 2011, à l'initiative d'Eric Civrac de Fabian, nous souhaitons que la Préfecture se saisisse rapidement de ce type de nuisances inacceptables et propose des solutions.

Nul n'accepterait que ses voisins fassent du tapage nocturne. Pour les mêmes raisons, il est inconcevable que le plaisir de quelques-uns trouble le sommeil et la tranquillité de beaucoup d'autres.

Dès la rentrée, nous rencontrerons le commandant de police de Moret avec le maire de la commune de Villemer afin de trouver ensemble des solutions avant de porter l'affaire, si nécessaire, auprès du Préfet de Seine et Marne.

**Dimanche 2 octobre : repas des Aînés à partir de 12h30 à la salle polyvalente**

**Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé le samedi 13 août 2011**

### Permanences en mairie

Madame le Maire ou ses adjoints vous reçoivent le samedi de 10 h 30 à 12 h.

**6 août** : Béatrice de ROYS ROBINSON    **13 août** : pas de permanence

**20 août** : Jacques ILLIEN    **27 août** : pas de permanence

#### Comment contacter la mairie ?

Par téléphone : 01 64 24 93 08

Par fax : 01 64 24 90 73

Par Internet à l'adresse suivante  
[mairie.villecerf@wanadoo.fr](mailto:mairie.villecerf@wanadoo.fr)

**La bibliothèque municipale** vous accueille tous les samedis de 10h à 12h  
**sauf pendant les vacances scolaires.**

Inscription et prêts de livres ou de CD gratuits.

#### Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

le mardi de 14h à 18h30

le mercredi de 14h à 17h30

le vendredi de 14h à 17h30

le samedi de 9h à 12h00

# VILLECERF EXPRESS

[villecerfexpress@orange.fr](mailto:villecerfexpress@orange.fr)

01 64 24 93 08

BULLETIN MUNICIPAL N° 49

Août 2011

**Le saviez-vous ?** Le Sénat compte 348 sièges. Avec la réforme adoptée en juillet 2003, les sénateurs sont désormais élus pour 6 ans par un collège de Députés, de Conseillers régionaux, généraux et municipaux. Le renouvellement partiel du Sénat porte désormais chaque fois sur la moitié des sièges. Le scrutin est de type majoritaire lorsqu'un département compte trois sénateurs ou moins et devient proportionnel au delà de trois sénateurs. Les sièges des six sénateurs de Seine et Marne seront renouvelés lors des élections du 25 septembre 2011.

### L'édito du Maire

Etre Maire, ce n'est pas simplement revêtir l'écharpe tricolore pour un mariage ou pour présider une cérémonie, c'est surtout mener les travaux d'un conseil décidant des réalisations comme celle qui voit le jour sur la place du village. Mais être Maire, c'est aussi consacrer beaucoup de temps à la médiation pour tenter de régler des conflits de voisinage. Si beaucoup se terminent plutôt bien, d'autres ne trouvent pas de solutions.

Le dossier qui oppose les riverains du chemin du Gallois à la société Soufflet en est un exemple. En 2008, cette société a conclu un contrat de prestation avec le propriétaire de la parcelle ZC149 et entrepris une activité de collecte et de transit de grains sans jamais déposer quelque demande d'autorisation. Cela est d'autant plus dommageable que nous aurions pu autoriser, en toute logique, l'implantation d'une société liée à l'activité agricole en milieu rural, à condition qu'elle respecte le règlement de notre POS et le code rural.

A maintes reprises, les élus ont tenté d'obtenir un recul de 150 m sur la parcelle de cette activité située, elle, à moins de 20 m des habitations. Sans autre résultat qu'une fin de non recevoir. Les seules avancées que nous avons obtenues sont la fermeture de la grille sur le chemin et la plantation d'une petite haie, concessions bien mineures en regard des nuisances réelles observées.

Le Préfet m'ayant rappelée, par deux fois et par écrit, mes pouvoirs de police, j'ai été contrainte de prendre un arrêté de police pour encadrer l'activité de transit pendant la période des moissons. Notre but était d'assurer la continuité des livraisons aux agriculteurs tout en obligeant la société Soufflet à respecter les demandes légitimes des riverains. La partie adverse a attaqué cet arrêté devant le Tribunal administratif de Melun, le 13 juillet dernier. Le Juge lui a donné raison. Il ne nous appartient pas de commenter une décision de justice mais nous la regrettons.

Le Conseil municipal a décidé de ne pas entamer de nouvelles poursuites judiciaires. Bien que nos motifs soient plus que légitimes, notre commune aurait pu être éventuellement condamnée à verser de lourds dommages et intérêts à la société Soufflet. En élus responsables, nous avons choisi la prudence.

**Marie Claude Bonnet**

### SUR VOTRE AGENDA

• 19 et 20 août, Moret fait son cinéma

• 27 août, à partir de 15h, fête de la moisson à Provins

• 27 et 28 août, festival Notown, pelouse des collèges à Nemours

• 27 et 28 août, fête de la Terre à Villemer

• Jusqu'au 28 août, Trésors cachés, musée de la Faïencerie à Montereau

• 29 août, à 22h, feu d'artifice de la Saint Louis à Fontainebleau

• 4 septembre, de 9h à 18h, randonnée gourmande à Souppes sur Loing

• Jusqu'au 8 octobre, chaque samedi, de 20h à minuit, visite aux chandelles du château de Vaux le Vicomte

**Directrice de publication :**  
Marie Claude Bonnet

**Rédaction :**  
Agnès Barbaud, Béatrice de Roys Robinson, François Deysson et Jacques Illien

## Compte rendu du Conseil municipal du 17 juin 2011

Ce Conseil municipal, dont la date était fixée par décret, avait pour seul objet d'élire les délégués titulaires et suppléants qui constitueront le grand collège chargé de procéder à l'élection des sénateurs, le 25 septembre 2011.

- **Election des trois délégués** : Marie-Claude BONNET (11 voix), Béatrice de ROYS ROBINSON (9 voix) et François DEYSSON (6 voix) ont été élus.  
*Brigitte BUCKENHAM (4 voix) et Eric CIVRAC de FABIAN (3 voix) non élus*
- **Election des trois suppléants** : Eric CIVRAC de FABIAN (11 voix), Jean Marc LAGORGETTE (11 voix) et Didier BRIDOUX (10 voix) ont été élus.  
*Cécile BARBIER (1 voix) non élue*

## Compte rendu du Conseil municipal du 18 juillet 2011

- Le contrat de restauration scolaire signé en 2008 avec la société OCRS est arrivé à échéance après trois renouvellements par tacite reconduction. Un appel d'offres, groupé avec les communes de Treuzy-Levelay et Villemer, a été lancé. L'ouverture des plis, réalisée le 15 juin 2011, s'est révélée fructueuse, deux sociétés ayant répondu au marché proposé. Au vu des critères de l'appel d'offres (*qualité 50%, livraison 20%, prix 30%*), la société Avenance a recueilli 87 points et la société OCRS 91 points. Les représentants des trois communes ont proposé de retenir la société OCRS. Le Conseil municipal a validé ce choix pour un coût par repas de 2,532 €. Pour mémoire, en 2008, lorsque la société Sogeres était titulaire du contrat, le coût du repas était de 2,66 €. Le prix du repas a donc diminué de 5,06 % depuis 2008. Cette diminution est due à la mise en concurrence des entreprises de restauration scolaire ainsi qu'à la mutualisation des contrats entre plusieurs communes.

- Pour les travaux du pont de Pilliers, un Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) a été constitué et mis en ligne sur Internet. Bien que le dossier ait été consulté à 105 reprises par différentes sociétés, seule l'entreprise BJL a répondu. La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 6 juillet 2011. Au vu des critères de l'appel d'offres (*critères techniques 60% ; prix 30% ; délai 10%*), la société BJL a obtenu 95 points. Le montant des travaux s'élève à 61 594 € TTC, ce montant incluant la remise en état de l'avant bec du pont. Une demande de subvention d'un montant de 25 000 € a été faite auprès de Monsieur Hyest, Sénateur de Seine et Marne. Ce dernier a répondu favorablement ; le montant alloué devrait nous être versé prochainement. Les travaux ne pourront pas commencer tant que le versement de cette subvention n'aura pas été notifié à la commune. Des entreprises locales ont également été sollicitées afin qu'elles fassent un don défiscalisé auprès de la Fondation du Patrimoine, organisme privé reconnu d'utilité publique aidant à la restauration de qualité ou de sauvegarde du patrimoine rural, public ou privé. Au vu des possibilités d'aides au financement de ces travaux qui pourraient atteindre plus de 70 % du montant total, le Conseil municipal a proposé de réaliser ces travaux en 2011 plutôt qu'en 2012. L'incidence sur le budget communal d'investissement devrait être faible. Le choix d'avancer les travaux d'une année permettra de rétablir plus rapidement la circulation sur cette route. Une fois remis en état, l'accès au pont sera interdit aux véhicules de gros tonnages ainsi qu'au camion de ramassage des ordures ménagères. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a approuvé et voté, à l'unanimité moins trois abstentions, le choix de la société BJL pour réaliser les travaux de restauration du pont de Pilliers.

- Le Conseil municipal a pris une motion qui sera transmise au Préfet concernant la suppression du poste d'ASSED (*assistante d'éducation payée par l'Etat*) dévolu à l'école depuis 2003. Le Conseil municipal a regretté cette décision et estimé qu'il n'avait pas à suppléer les carences de l'Etat en matière d'éducation. Il a réaffirmé l'impossibilité de reprendre à sa charge le financement de ce poste sur le budget communal.

- Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement, à l'unanimité, en faveur de l'adhésion de la commune de Dormelles à la CCMSL.

## Compte rendu du Conseil municipal du 18 juillet 2011 (suite)

- Le Conseil municipal s'est opposé, à l'unanimité, au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans les conditions énoncées par le Préfet. Les élus regrettent que la dissolution des syndicats n'ait pas fait l'objet, préalablement, d'études techniques, financières et juridiques liées aux conséquences de cette dissolution. Les élus ne disposant que de trois mois pour réfléchir à ce projet de dissolution, à compter du 8 juillet 2011, le Conseil municipal a estimé que ce délai était notoirement insuffisant compte tenu de la période des congés estivaux. Enfin, les élus souhaitent que les regroupements intercommunaux ne soient pas imposés par le Préfet mais acceptés par les communes, ce qui n'est pas toujours le cas.

- Une demande de subvention d'aide à l'entretien des voiries communales a été transmise au cabinet du Député Yves Jégo. Elle viendra compenser le versement partiel de celle qui avait été octroyée pour les travaux de l'église et qui n'a pas pu être versée dans sa totalité. Les travaux prévus ne commenceront qu'à son versement.

- Madame le Maire a pris, le 9 juin 2011, un arrêté de police visant à réglementer l'activité de stockage et de transit de grains de la société Soufflet sur le terrain de M. Garnier, au lieu dit La Justice, afin de préserver les riverains des nuisances (Cf. *édito*). L'arrêté du Maire a été attaqué en référé par la société Soufflet, le 13 juillet 2011, devant le Tribunal administratif de Melun qui a condamné la commune à suspendre son arrêté et à verser la somme de 500 € à la société Soufflet au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative. Au vu des risques existant de voir le budget de la commune fortement impacté par un jugement futur qui pourrait éventuellement lui être défavorable, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas engager d'autres poursuites judiciaires à l'encontre de la société Soufflet. Néanmoins, le Conseil a réaffirmé sa volonté de continuer à jouer pleinement son rôle de médiateur lorsqu'il sera saisi de nouveaux dossiers conflictuels susceptibles de porter atteinte à l'ordre public sur le territoire de la commune, cela pouvant, si nécessaire, aller jusqu'à la prise d'un nouvel arrêté de police.

### Fête du village

**Pensez à réserver votre après-midi et votre soirée du 24 septembre**, date de notre traditionnelle fête du village. Plusieurs jeux sont déjà prévus pour tous les âges. La soirée débutera par un grand apéritif offert par la mairie, se poursuivra par un barbecue et sera clôturée par le traditionnel feu d'artifice suivi d'un bal au stade. Beaucoup de choses restent encore à préparer et à inventer.

N'hésitez pas à venir apporter vos idées et suggestions lors de la dernière réunion de préparation qui aura lieu le **samedi 3 septembre à 10 h 30 en mairie**.

### Rappel : Exposition de photos "Mémoire d'Ecole" - Exposition de peintures

Les 17 et 18 septembre 2011, Nicole Bertauche, ancienne institutrice de l'école, exposera, dans la salle polyvalente, de nombreuses photos prises tout au long de sa longue carrière et de celle de Jean Paul, son mari et ancien directeur de l'école.

Pendant le même week end, les peintres vilcerfois ouvriront leurs maisons et exposeront leurs œuvres.

Inscrivez-vous auprès de Françoise ASSELIN au 06 84 06 55 04.

**Réservez absolument ces dates ! Plus de renseignements dans le prochain V.E.**

### Restriction des usages de l'eau

Malgré les pluies abondantes du mois de juillet, la Préfecture rappelle que le seuil d'alerte est dépassé pour l'Orvanne. Il est donc interdit, jusqu'à nouvel ordre, de laver les véhicules, d'arroser les pelouses et de remplir les piscines. Les arrosages de massifs floraux et des jardins potagers sont autorisés **uniquement de 20h à 8h**.

Nous demandons à chacun de respecter ces interdictions qui contribuent à sauvegarder nos réserves communes en eau.

Ces interdictions sont valables jusqu'au 30 novembre 2011.